Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

HARIS SEPTEMBRE 2026

N°22

Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques (HARIS)

N° 022 Septembre 2026

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 **i.ISSN 3106-4914**

Indexations internationales

https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris

Scientific Journal Impact Factor

TOGETHER WE REACH THE GOAL

https://sjifactor.com/passport.php?id=23388

auréHAL
accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412

Administration de la Revue

Directeur Scientifique : Professeur M'BRA EKANZA Simon-Pierre (Professeur Emérite du CAMES, Université Félix Houphouët-Boigny)

Directeur de Publication : CAMARA Moritié (Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction : KOUAKOU N'DRI Laurent (Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Coordonnateur de Publication : SILUE Nahoua Karim (Maitre de Conférences d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth (Maître-assistante en Histoire économique, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO Zana (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Péleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Maitre-Assistant d'Histoire des Relations Internationales, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou Kouadio Sanguen (Assistant Département de Mathématique et Informatique, Université Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO), Université Alassane OUATTARA)

Website : http://www.revue-haris.org
Courriels : cerriuao01@gmail.com / asriesa2012@gmail.com

Comité Scientifique

-**M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-**Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Jean-Noël LOUCOU,** Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-**Francis AKINDES,** Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-**SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies - Tunisie)

-**Ousseynou Faye,** Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-**Samba Diakité,** Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-**ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**GBODJE Sékré Alphonse,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-**Syrius AHMADI**, Professeur de Géopolitique (Université Tabbiath Modares de Téhéran- République Islamique d'Iran)

- **Marie Miran-Guyon**, Maitresse de Conférences HDR (École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris France)

Comité de Lecture

-**BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-**AKROBOU Agba Ezéquiel**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-**GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**N'Guessan Mohamed,** Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**Ernest YAO BI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-**GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-**BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-**POZUELO Yvan,** Professeur d'Histoire Contemporaine, spécialiste de la Franc-Maçonnerie au CIFP Hosteleria y Tourismo (Gijon- Espagne)

-Léo Montaz, Chargé de Recherche, Institut d'Ethnologie (Université de Neuchatel, France)

Adresse aux auteurs

La Revue HARIS parait 4 fois dans l'année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions. Si un numéro doit porter sur un thème précis, cela sera communiqué sur le site de la revue six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue http://www.revue-haris.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.

Sommaire

KOFFI Brou Dieudonné & Tiranké Ibrahima Kalil SACKO
Souveraineté et relations internationales : L'Alliance des États du Sahel et la recomposition des partenariats internationaux 10-22

Daniel Akpolê Koffi YAO
Lecture métaphysique des relations internationales : La triangulation comme méthode d'analyse.....23-35

DIOMAND Aïkpa Benjamin
Le Droit International contemporain à l'épreuve de la conception Marxienne du Droit.....36-47

SERIKPA Gnabro Harding
Les Organisations Non Gouvernementales et la coopération humanitaire comme instruments du Soft Power russe en Asie Centrale postsoviétique (1991-2022) 48-62

BOLOU Bi Sery Anguipla Ange Junior
L'État libéral : Une critique de la neutralité procédurale à la lumière de Charles Taylor.....63-75

Abdoulaye BAMBA & Kouakou Joël KOUASSI
L'Accord de Cotonou : Entre revitalisation et limites des Etats ACP à conduire des négociations (2000-2002) 76-90

ZOUZOU Kouassi Noel
Migration et intégration régionale : Une longue tradition de coopération économique par le bas à travers le cas ivoirien.....91-105

IRIÉ Bi Irié Jean-Marc
Patrimoine spolié : Le bras de fer mémoriel entre l'Afrique et l'Europe.....106-117

Aristide EDZEGUE MENDAME & Jary Herrlich OBORO NTE
Les limites du tropisme militaro-sécuritaire de la coopération sécuritaire régionale et internationale dans le Golfe de Guinée (1990-2023) 118-130

Diamane DIOUF
Les défis de la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée : Analyse des causes, de l'évolution du phénomène et des perspectives d'éradication.....131-146

Mohamed Lamine MANGA
Colonisation et nationalisme en Guinée-Bissau (1897-1963).....147-162

YAO Kouadio Abel
La diplomatie de suivi en temps de crise : Le cas de la Côte d'Ivoire (2002-2011).....163-172

DIBY Kouadio Jean & KEAROU Detehon Ange Flavy
Les fondements de la politique de développement économique de l'Allemagne Wilhelmienne de 1890 A 1914.....173-185

FAMOUSSA Coulibaly
La Charte des Nations Unies face aux mutations géopolitiques actuelles : Entre montée de l'unilatéralisme et fragilisation de la sécurité collective.....186-201

Arsène Brice BADO
Qui fixe l'Agenda ? Influence des partenaires techniques et financiers étrangers sur les activités des organisations de la Société Civile en Côte d'Ivoire.....202-220

Albert WANVOESSO & Cossi Basile MEDENOU & Miré Germain PALE
La deportación de los negros esclavos al Nuevo Mundo: ¿Problema u oportunidad para el desarrollo de América ?.....221-232

TRAORÉ Moustapha
Der Bau und die modernisierung des hafens von San Pedro: Ein beispiel für internationale zusamenarbeit mit deutscher beteiligung für eine infrastruktur regionaler bedeutung.....233-252

N'Goran Alphonsine KAMENAN épouse GARCÍA & Konan Pacome YAO
La inmigración internacional en España de 2016 à 2026 : una perspectiva económica: 253-269

Dogba Léonce BAWA
El fracaso de la revolución bolivariana y el secuestro de Maduro.....270-285

KONE Yacouba & Logbou Kousso Marie Flora GOSSAN
Espaces et empruntes des femmes fortes durant les conquêtes arabes de 622 à 675.....286-297

Sibiri BAMBA
Nasrul Ilm : Trajectoire et stratégie de déploiement d'un soufisme transnational en Côte d'Ivoire (1994-2023) 298-311

Konan Parfait N'GUESSAN & Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN
L'Église et la construction des empêchements de mariage pour parenté en Occident au haut Moyen-Age.....312-326

Dr Mamady BAMBA
De l'Agriculture coloniale à la planification socialiste de l'Agriculture en Guinée : Ruptures ou continuités ? 327-336

Rokiatou BAMBA
La mondialisation dans la presse numérique ivoirienne : Cas de la campagne présidentielle de 2025.....337-356

Clotaire Claver OKOUYA
Gentrification et transformation du paysage urbain de Poto-Poto à Brazzaville (République du Congo) 357-374

BROU Kamenan Marcel & KOUKOUNON Wilfried Gautier & CISSE Fatoumata
Conséquences socio-économiques des accidents hydromorphologiques de 2020 sur l'axe Adjamé-Zoo.....375-386

YÉO Watagaman Paul & YÉO Siriki & YEO Yakatienguelpou
Accès à l'eau, revenus féminins et tensions agropastorales autour des barrages de la sous-préfecture de Karakoro (Nord de la Côte d'Ivoire) 387-403

BOCOUM Moussa Fadiala
Évaluation des politiques de gestion de la forêt classée de Sounsan...404-416

KONE Soulemane
La laudation dans *la Ronde des Jours* de Bernard Dadié et *Refrains sous le Sahel* de Pacéré TiTinga : Une poétique de la célébration de l'identité Africaine.....417-429

SOUVERAINETÉ ET RELATIONS INTERNATIONALES: L'ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL ET LA RECOMPOSITION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Dr KOFFI Brou Dieudonné
Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) / Abidjan, Côte d'Ivoire /koffibroudieudonne@gmail.com

Dr Tiranké Ibrahima Kalil SACKO
Université Julius Nyerere, Kankan, République de Guinée
sackoibrahimakalil0@gmail.com

Résumé
La recomposition de l'ordre international contemporain réactive la question de la souveraineté des États et des conditions de leur coopération. L'Alliance des États du Sahel (AES), qui réunit le Burkina Faso, le Mali et le Niger depuis la Charte du Liptako-Gourma du 16 septembre 2023, offre un cas révélateur de la transformation des partenariats internationaux en Afrique de l'Ouest. Croisant l'histoire des relations internationales et la philosophie politique, cet article interroge les rapports entre souveraineté, autonomie stratégique et interdépendance, à partir des continuités et des ruptures qui séparent la recomposition sahélienne des formes historiques de coopération postcoloniale. Il s'appuie sur des travaux récents consacrés à l'AES et sur la lecture croisée d'Érasme et de Machiavel proposée par Koffi (2016) pour montrer que la contestation des partenariats traditionnels ne se réduit pas à une rupture avec les puissances occidentales: elle traduit une volonté de redéfinir les modalités de la coopération internationale et les conditions d'exercice de la souveraineté. L'hypothèse défendue est que l'AES ne poursuit pas une indépendance absolue, mais une maîtrise accrue de ses interdépendances, par la diversification des partenaires et le renforcement des capacités nationales. Cette maîtrise demeure toutefois exposée au risque de substituer une dépendance à une autre lorsque la diversification n'est pas doublée d'un renforcement des capacités propres. L'article invite ainsi à repenser la souveraineté non comme l'absence d'interdépendance, mais comme la capacité des États à choisir, à négocier et à réviser leurs dépendances sur la base de relations plus réciproques, et il propose, à cette fin, de faire dialoguer l'analyse historique des relations internationales avec l'herméneutique de la philosophie politique classique.
Mots-clés: Souveraineté, AES, Autonomie stratégique, Coopération internationale, Interdépendance.

SOVEREIGNTY AND INTERNATIONAL RELATIONS: THE ALLIANCE OF SAHEL STATES AND THE RECONFIGURATION OF INTERNATIONAL PARTNERSHIPS

Abstract
The reconfiguration of the contemporary international order has revived debate on state sovereignty and the conditions of international cooperation. The Alliance of Sahel States (AES), uniting Burkina Faso, Mali and Niger since the Liptako-Gourma Charter of 16 September 2023, offers a revealing case of the transformation of international partnerships in West Africa. Combining the history of international relations with political philosophy, this article examines the relationship between sovereignty, strategic autonomy and interdependence, drawing on the continuities and ruptures that separate the Sahelian reconfiguration from historical forms of postcolonial cooperation. It draws on recent scholarship on the AES and on Koffi's (2016) comparative reading of Erasmus and Machiavelli to show that the contestation of traditional partnerships cannot be reduced to a rupture with Western powers: it also reflects an attempt to redefine the terms of international cooperation and the conditions under which sovereignty is exercised. The hypothesis defended is that the AES is not pursuing absolute independence but a stronger command of its interdependencies, through the diversification of partners and the strengthening of national capacities. This command nevertheless remains exposed to the risk of substituting one dependency for another when diversification is not matched by the reinforcement of domestic capacities. The article therefore calls for sovereignty to be rethought not as the absence of interdependence, but as the capacity of states to choose, negotiate and revise their dependencies on a more reciprocal basis, and it proposes, to this end, a dialogue between the historical analysis of international relations and the hermeneutics of classical political philosophy.
Keywords: Sovereignty, AES, Strategic autonomy, International cooperation, Interdependence.

INTRODUCTION

La souveraineté est, depuis la constitution de l'État moderne, l'un des principes fondateurs des relations internationales. Le juriste allemand Georg Jellinek en situait la naissance dans l'affrontement entre le roi et ses concurrents, l'empereur germanique et le pape (G. Jellinek, 2005 [1913], p. 80) ; Jean Bodin la définissait, dès le XVIe siècle, comme la « puissance absolue et perpétuelle d'une République » (J. Bodin, 1986 [1576]).

Cette double généalogie, juridique et politique, rappelle que la souveraineté n'a jamais été un fait brut, mais une catégorie construite pour répondre à une crise précise de l'autorité: celle d'un pouvoir royal disputé de l'intérieur par les féodalités et de l'extérieur par l'empereur et le pape. Consacrée par le droit international et par le principe de l'égalité souveraine des États, elle ne signifie pourtant pas l'isolement: l'ordre international contemporain est, par nature, un espace d'interdépendances où les États coopèrent tout en cherchant à préserver leur capacité de décision.

Le politologue Robert Jackson résume cette plasticité du concept par une image devenue classique: « la souveraineté, c'est comme les Lego: c'est une idée relativement simple, mais on peut construire presque n'importe quoi avec » (R. Jackson, 2006, p. 3). Cette image a le mérite de souligner que la souveraineté n'est pas une donnée immuable, mais une construction dont les pièces peuvent être assemblées différemment selon les époques et selon les rapports de force: elle invite ainsi à se garder de toute lecture essentialiste du concept, qui en figerait le sens plutôt que d'en interroger les usages successifs.

Cette tension entre souveraineté et interdépendance revêt une acuité particulière dans le contexte africain. L'accession à l'indépendance a consacré la souveraineté juridique des États du continent sans dissoudre les rapports économiques, militaires et diplomatiques hérités de la période coloniale. Le paradoxe est ancien, mais il n'a rien perdu de sa vigueur: reconnus comme sujets égaux du droit international, les États africains ont dû, dans le même mouvement, composer avec des structures de dépendance qui ne se laissaient pas congédier par la seule proclamation de l'indépendance.

C'est dans cet espace, entre reconnaissance formelle et sujétion persistante, que s'inscrit la création, par la Charte du Liptako-Gourma du 16 septembre 2023, de l'Alliance des États du Sahel (AES), qui réunit le Burkina Faso, le Mali et le Niger, devenue confédération par le traité de Niamey du 6 juillet 2024. La contestation de certains partenariats traditionnels, la diversification des alliances extérieures et la mutualisation des capacités de défense donnent à cette dynamique une portée qui dépasse le seul cas sahélien: elle interroge, plus largement, la possibilité même d'une souveraineté africaine qui ne soit pas seulement proclamée, mais effectivement exercée.

Faut-il alors interpréter la recomposition des partenariats de l'AES comme une rupture avec les puissances occidentales, ou comme la recherche de conditions plus équilibrées de la coopération internationale? Changer de partenaires suffit-il à renforcer sa souveraineté, ou peut-il simplement déplacer une dépendance vers une autre, sous une forme renouvelée mais tout aussi contraignante?

Une souveraineté effective est-elle compatible avec l'interdépendance qui caractérise le système international contemporain, ou ces deux termes désignent-ils des exigences irréductiblement contraires? Telle est la question qui guide cette réflexion: dans quelle mesure la recomposition des partenariats internationaux de l'AES constitue-t-elle une transformation des rapports de puissance et une redéfinition de la souveraineté des États africains?

L'hypothèse défendue est que la dynamique engagée par l'AES ne se réduit pas à une opposition entre l'Afrique sahélienne et l'Occident: elle traduit la volonté de renégocier les formes de l'interdépendance internationale et de renforcer la capacité des États à maîtriser leurs choix stratégiques, sans que cette recherche d'autonomie garantisse, à elle seule, l'absence de nouvelles dépendances. L'analyse mobilise une méthode hypothético-déductive et comparative, doublée d'une lecture herméneutique des textes classiques de philosophie politique et d'une approche historico-critique des sources relatives à l'AES, seule à même de restituer la double compétence, historienne et philosophique, requise par l'objet.

Cette conjonction méthodologique n'est pas un simple artifice de présentation: elle répond à la nature même de l'objet étudié, qui ne se laisse réduire ni à un pur fait géopolitique ni à une pure abstraction conceptuelle, mais qui appelle une intelligibilité à la fois événementielle et normative.

L'étude se déploie en trois temps: la souveraineté africaine dans l'histoire des relations internationales, la recomposition des partenariats de l'AES entre rupture, diversification et autonomie stratégique, puis la portée philosophique de cette recomposition pour une théorie de la souveraineté dans un monde interdépendant.

1. LA SOUVERAINETÉ AFRICAINE DANS L'HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Comprendre la portée de la recomposition sahélienne suppose de la resituer dans la longue durée des relations entre l'Afrique et ses partenaires extérieurs. Cette première partie retrace ainsi le paradoxe qui traverse l'histoire des relations internationales africaines depuis les indépendances: l'écart persistant entre la souveraineté proclamée par le droit international et l'autonomie effectivement exercée par les États, écart que la coopération postcoloniale a davantage géré que résorbé, avant que ne s'impose, plus récemment, l'exigence d'une autonomie stratégique repensée.

Trois moments jalonnent cette généalogie: la distinction entre souveraineté de droit et souveraineté de fait, l'ambivalence de la coopération postcoloniale, et le déplacement progressif de la revendication de souveraineté vers l'exigence d'autonomie stratégique.

1.1. Souveraineté de droit et souveraineté de fait

L'histoire des relations internationales africaines révèle un paradoxe durable. Les indépendances ont consacré la souveraineté des États africains sur le plan juridique: le nouvel État dispose du droit de déterminer son régime politique, de conduire sa politique étrangère et de participer aux organisations internationales sur un pied d'égalité formelle avec les anciennes puissances tutélaires.

Mais cette reconnaissance n'a pas suffi à garantir une autonomie effective, tant les structures économiques,

monétaires et militaires héritées de la colonisation ont continué, par-delà la rupture juridique, d'organiser les rapports entre l'Afrique et ses partenaires.

La théorie constitutionnelle contemporaine de la souveraineté invite précisément à ne pas confondre le principe juridique et la puissance réelle qu'il est censé désigner (D. Grimm, 2012, p. 548): une souveraineté purement formelle, non assise sur des capacités concrètes, demeure une fiction, aussi solennellement proclamée soit-elle. Cette fiction n'est pas pour autant sans effet: elle confère aux États africains une existence internationale, un siège dans les enceintes multilatérales, une voix dans le concert des nations, sans quoi la revendication même d'une autonomie plus substantielle n'aurait ni support ni légitimité. Le droit, en ce sens, précède et conditionne le fait, même lorsqu'il ne suffit pas à le produire.

Un État peut ainsi être juridiquement indépendant tout en disposant d'une marge de manœuvre limitée dans les secteurs stratégiques que sont la défense, la monnaie ou l'exploitation de ses ressources naturelles: la souveraineté juridique se donne alors comme une condition nécessaire mais non suffisante de la souveraineté réelle, ouvrant un espace de revendication sans le remplir automatiquement de contenu effectif.

C'est cette tension entre la forme et l'effectivité de la souveraineté que la trajectoire de l'AES vient aujourd'hui réactiver avec une acuité renouvelée, en portant sur la scène diplomatique un écart que l'analyse politique avait depuis longtemps identifié dans l'ordre des concepts.

Cette fragilité de la souveraineté de fait ne se limite d'ailleurs pas aux seuls rapports entre l'Afrique et ses anciens partenaires coloniaux: elle affecte également les relations que les États africains entretiennent entre eux. Le contentieux qui a pu opposer, sur la longue durée, la Guinée et le Mali de 1969 à 2017 (T. I. K. Sacko, 2025) illustre ainsi combien la souveraineté territoriale elle-même, pourtant la plus formellement consacrée par le droit international, est restée par endroits un objet de négociation et de dispute permanentes entre pairs africains, et non la seule affaire d'un rapport Nord-Sud.

1.2. Coopération postcoloniale et rapports de puissance

La coopération établie après les indépendances a répondu à des intérêts réciproques: les nouveaux États avaient besoin de financements, de compétences et de soutien militaire pour consolider des appareils étatiques naissants; les anciennes puissances coloniales entendaient préserver leurs intérêts économiques et stratégiques dans des espaces qu'elles avaient administrés directement. Cette coopération ne s'est cependant pas nouée entre partenaires disposant des mêmes ressources, et l'asymétrie initiale des positions n'a pas été sans conséquence sur la nature des liens ainsi tissés.

Comme le montre Philippe Hugon à propos des acteurs contemporains de l'aide, tout partenariat desserre certes la contrainte financière, mais il « accroît aussi les risques de réendettement et de faiblesse de la coordination des politiques » (P. Hugon, 2010, p. 99), de sorte que la coopération peut simultanément renforcer la capacité d'action d'un État et entretenir une relation de dépendance.

Cette ambivalence structurelle mérite d'être soulignée: elle interdit de réduire la coopération postcoloniale à un simple instrument de domination, mais elle interdit tout autant d'y voir une pure

relation d'assistance désintéressée. C'est précisément cette ambiguïté que l'analyse hégémonique de la coopération Nord-Sud met en évidence: la décolonisation politique a rarement suffi à dissoudre l'ascendant normatif et institutionnel des anciennes métropoles sur les catégories mêmes du gouvernement des États du Sud (D. C.-G. Alosse et N. Yaforgman, 2023, p. 257).

L'indépendance politique, en d'autres termes, a souvent laissé subsister une forme de tutelle plus discrète, logée dans les normes, les procédures et les catégories du gouvernement plutôt que dans l'exercice ouvert de la contrainte.

Cette lecture critique de la coopération postcoloniale trouve d'ailleurs un écho significatif dans la production culturelle africaine elle-même. Analysant la discographie du reggaeman ivoirien Tiken Jah Fakoly, Koffi montre que l'artiste dénonce, dès l'album Françafrique (2002), une coopération présentée comme un simple avatar renouvelé de la domination héritée de l'esclavage et de la colonisation, la solidarité affichée entre anciennes métropoles et anciennes colonies masquant, selon cette critique, la persistance d'un même rapport de subordination sous un nom nouveau (Fakoly, Françafrique, 2002, cité in B. D. Koffi, 2017, p. 386).

Sans que cette dénonciation artistique doive être reçue comme une démonstration scientifique, elle atteste, aux côtés d'autres voix de la société civile ouest-africaine et bien avant la formation de l'AES, qu'une contestation sociale et culturelle de la coopération Nord-Sud précède et accompagne sa contestation proprement diplomatique et militaire: la rupture opérée par les autorités sahéliennes s'inscrit ainsi dans un mouvement d'opinion plus large plutôt qu'elle ne le crée.

Cette antériorité de la critique culturelle sur la rupture institutionnelle mérite d'être prise au sérieux par l'historien des relations internationales autant que par le philosophe: elle montre que la contestation de la coopération Nord-Sud ne surgit pas d'un simple calcul d'opportunité des nouvelles autorités militaires, mais qu'elle prolonge une sensibilité déjà répandue dans les opinions publiques sahéliennes et, plus largement, ouest-africaines.

1.3. De la souveraineté formelle à l'autonomie stratégique

Au fil des décennies, la revendication de souveraineté s'est déplacée de la défense du territoire vers la recherche d'une autonomie stratégique, entendue comme la capacité à déterminer ses priorités sans dépendre excessivement d'un partenaire unique. Ce déplacement ne doit rien au hasard: il traduit l'apprentissage progressif, par les États africains, des limites propres à une souveraineté purement défensive, centrée sur l'intégrité territoriale, incapable à elle seule de garantir la maîtrise des choix économiques, monétaires et sécuritaires.

Cette autonomie ne se confond pas avec l'autarcie: dans un système fondé sur les échanges, aucun État ne peut fonctionner en indépendance complète, fût-il la puissance la mieux dotée en ressources. L'enjeu est de maîtriser ses interdépendances plutôt que de les nier, ce qui suppose de savoir choisir, négocier et, le cas échéant, réviser ses partenariats, plutôt que de se contenter d'en subir passivement les termes. L'autonomie stratégique, ainsi comprise, ne désigne donc pas un état mais une compétence, une aptitude à intervenir sur les conditions mêmes de sa propre dépendance.

C'est cette histoire longue, faite de continuités autant que de ruptures, qu'il convient de mobiliser pour comprendre

la trajectoire récente de l'Alliance des États du Sahel, dont la geste fondatrice ne surgit pas ex nihilo mais prolonge, en la radicalisant, une quête d'autonomie déjà à l'œuvre dans les décennies précédentes.

Loin d'être un commencement absolu, l'AES apparaît ainsi comme le point d'aboutissement, provisoire et contesté, d'une histoire longue de la souveraineté africaine, dont elle ne fait que porter à son incandescence les tensions constitutives.

2. L'AES ET LA RECOMPOSITION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX: ENTRE RUPTURE, DIVERSIFICATION ET AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Cette tension entre souveraineté formelle et autonomie réelle éclaire directement la trajectoire de l'Alliance des États du Sahel. La seconde partie analyse cette trajectoire en trois moments: la crise des partenariats traditionnels qui a précédé la formation de l'AES, la diversification des alliances extérieures qu'elle a engagée, et les fondements matériels comme les limites structurelles de cette diversification lorsqu'elle n'est pas doublée d'un renforcement des capacités nationales.

2.1. La crise des partenariats traditionnels

La dégradation des relations entre les autorités des États sahéliens et plusieurs de leurs partenaires historiques doit être replacée dans le contexte des transitions politiques survenues au Mali (2020-2021), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023), ainsi que dans celui d'une crise sécuritaire persistante qui a directement affecté la légitimité des dispositifs de coopération antérieurs.

Cette instabilité s'inscrit elle-même dans un ensemble plus vaste de crises politiques et sociales dont la réflexion contemporaine s'attache à mesurer les impacts et à esquisser des solutions (S. Cissé et T. I. K. Sacko, 2026), et dont la crise sahélienne ne constitue, à cet égard, qu'une manifestation particulièrement aiguë.

Le Sahel a en effet enregistré, en 2023, près de 4 000 décès attribués au terrorisme, soit près de la moitié du total mondial (N. Alaoui M'hammdi et L. Jaïdi, 2026, p. 9). Un tel bilan ne pouvait manquer d'ébranler la confiance accordée aux partenariats sécuritaires antérieurs, dont l'une des justifications premières était précisément la protection des populations civiles.

Les résultats limités de la coopération sécuritaire antérieure et la perception d'une présence militaire étrangère contraignante pour la souveraineté nationale ont nourri, dans l'opinion comme chez les nouvelles autorités, une contestation des partenariats traditionnels qui ne relève donc pas de la seule rhétorique, mais s'enracine dans un constat d'échec largement partagé.

Cette contestation a conduit au retrait officiel des trois pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notifié en janvier 2024 (F.-B. Keita, B. Kaba et M.-D. Diallo, 2025, p. 17). Cette rupture doit être analysée comme un processus politique et stratégique, non comme un simple événement diplomatique: elle sanctionne, sur le plan institutionnel, une défiance qui s'était déjà exprimée, bien avant elle, dans la remise en cause des dispositifs de coopération militaire bilatéraux.

2.2. De la solidarité sécuritaire à la diversification des partenaires

Initialement conçue comme un cadre de coopération en matière de défense, l'AES s'est progressivement inscrite dans une ambition politique et économique plus large, à mesure que ses membres prenaient conscience de l'interdépendance des dimensions sécuritaire, économique et diplomatique de leur souveraineté. Le Conseil supérieur de défense et de sécurité, institué par la Charte de Liptako-Gourma, et la force conjointe sahélienne traduisent une volonté de mutualiser des capacités jugées, prises isolément, insuffisantes face à la menace jihadiste: la mutualisation devient ainsi la réponse institutionnelle à un constat partagé d'insuffisance des moyens nationaux pris séparément.

Cette mutualisation s'accompagne d'une diversification assumée des partenariats militaires, économiques et diplomatiques vers la Russie, la Chine, la Turquie et l'Iran (N. Alaoui M'hammdi et L. Jaïdi, 2026, p. 13), ainsi que d'un rapprochement diplomatique répété avec Moscou, illustré par les visites officielles d'avril 2025 (F.-B. Keita, B. Kaba et M.-D. Diallo, 2025, p. 18).

Cette diversification ne se limite donc pas à un simple changement de fournisseur d'armements: elle s'accompagne d'une recomposition plus large des alliances diplomatiques, qui déplace le centre de gravité des relations extérieures sahéliennes vers de nouveaux pôles de puissance.

Le modèle institutionnel proposé se veut aussi plus souple que celui de la CEDEAO, jugé trop centralisé pour répondre avec la réactivité voulue aux urgences sécuritaires. L'AES cherche de la sorte à transformer, selon les termes de Kouadio, une coalition défensive en acteur capable de dialoguer d'égal à égal avec les puissances mondiales dans un contexte de multipolarité assumée (E. P.-P. Kouadio, 2026, p. 129). Cette ambition, il faut le souligner, excède la seule préoccupation sécuritaire initiale: elle vise à faire de l'espace confédéral un interlocuteur reconnu du système international, et non plus seulement un théâtre d'opérations pour des puissances tierces.

2.3. Ressources, limites et ambiguïtés de la diversification

L'ambition de l'AES ne peut se comprendre sans être rapportée aux potentialités matérielles dont ses membres entendent tirer parti. L'espace confédéral rassemble environ soixante-quatorze millions d'habitants sur près de trois millions de kilomètres carrés, et concentre des ressources naturelles considérables: le Mali occupe le premier rang africain pour la production de lithium et le troisième rang pour l'or, le Niger demeure le premier producteur africain d'uranium, tandis que le Burkina Faso se classe au troisième rang continental pour le coton (S. Konate et M. Boulghalagh, 2025, p. 113-114).

Cette dotation en ressources stratégiques nourrit le discours officiel d'une souveraineté enfin réappropriée sur les richesses nationales, discours dont la force mobilisatrice ne doit cependant pas dispenser d'en examiner la portée réelle.

Cette dotation ne suffit cependant pas, à elle seule, à garantir l'autonomie recherchée. L'étude la plus récente sur la souveraineté sahélienne établit ainsi avec précision que la maîtrise des ressources naturelles se heurte à la faiblesse des infrastructures de transformation locale, que la souveraineté sécuritaire reste entravée par l'asymétrie des capacités entre les trois États, et que la sortie envisagée de la zone franc CFA suppose des préalables macroéconomiques que ces économies, dépendantes de l'exportation

de matières premières, ne réunissent pas encore (N. Alaoui M'hammdi et L. Jaïdi, 2026, p. 4, p. 16 et p. 23).

Ce constat invite à ne pas confondre la possession de ressources et la maîtrise de leur valorisation: un sous-sol riche ne produit une souveraineté effective que s'il s'accompagne d'une capacité endogène à le transformer, à le financer et à le défendre.

Le remplacement d'un partenaire extérieur par un autre ne modifie donc pas nécessairement la structure des rapports de dépendance: c'est la nature du partenariat, capacitaire ou substitutive, qui détermine s'il consolide ou fragilise l'autonomie recherchée. Un partenariat capacitaire, qui transfère des compétences et renforce les institutions locales, diffère profondément d'un partenariat substitutif, qui se borne à remplacer un tuteur par un autre sans transformer la structure de la dépendance.

L'AES demeure ainsi, comme le note le même rapport, moins l'aboutissement d'un modèle achevé de souveraineté qu'un « laboratoire » de recomposition politique et géopolitique dont les résultats restent ouverts (N. Alaoui M'hammdi et L. Jaïdi, 2026, p. 23), et le potentiel démographique et minier de l'AES constitue en ce sens moins une souveraineté acquise qu'un enjeu de puissance dont la réalisation reste largement à construire, selon que les nouvelles autorités sauront ou non transformer la diversification en capacité propre.

3. REPENSER LA SOUVERAINETÉ DANS UN MONDE INTERDÉPENDANT

Au-delà du constat historique et géopolitique, la démarche sahélienne appelle une interrogation philosophique sur les conditions d'exercice de la souveraineté dans un monde d'interdépendances.

Cette troisième partie propose ainsi de dépasser l'opposition entre indépendance absolue et dépendance subie, de mobiliser la lecture croisée d'Érasme et de Machiavel pour éclairer la double logique, nationale et coopérative, à l'œuvre dans l'AES, avant d'en examiner les limites propres à toute transposition d'un cadre philosophique à un objet géopolitique contemporain.

3.1. Au-delà de l'indépendance absolue

L'analyse historique et géopolitique conduit à une interrogation proprement philosophique: comment exercer une souveraineté effective dans un système international fondé, par nature, sur l'interdépendance? Cette question invite à dépasser une conception de la souveraineté comme pure indépendance pour l'envisager comme une compétence relationnelle, c'est-à-dire comme une capacité à agir dans un réseau de relations plutôt qu'en dehors de lui.

Robert O. Keohane et Joseph S. Nye ont montré, dès 1977, que la puissance contemporaine se mesure moins à l'absence de dépendance qu'à la capacité de gérer une interdépendance devenue complexe et multidimensionnelle (R. O. Keohane et J. S. Nye, 1977): dans un monde d'échanges généralisés, la question pertinente n'est plus de savoir si un État dépend d'autrui, mais dans quelle mesure il parvient à orienter cette dépendance à son avantage.

Stephen Krasner va plus loin en soutenant que la souveraineté westphalienne a toujours fonctionné, dans les faits, comme une « hypocrisie organisée », un principe proclamé mais constamment ajusté aux rapports de force (S. D. Krasner, 1999) : la norme de non-ingérence, en d'autres termes, a rarement empêché les grandes puissances d'intervenir dans les affaires des États plus faibles, sans que cette

contradiction n'ébranle jamais sérieusement la validité proclamée du principe.

L'expérience de l'AES illustre ce constat: la souveraineté n'y est pas recherchée comme absence de relations extérieures, ce qui serait à la fois irréaliste et contraire à l'ambition affichée de multipolarité, mais comme capacité à en déterminer les conditions, c'est-à-dire à choisir avec qui coopérer, sur quelles bases et selon quelles modalités de réversibilité.

3.2. L'apport croisé de Machiavel et d'Érasme

C'est ici que la philosophie politique éclaire d'un jour singulier la démarche sahélienne. Dans sa thèse consacrée à la cohésion sociale chez Érasme et Machiavel, Koffi a montré que les deux penseurs de la Renaissance pensent l'unité politique à des échelles complémentaires : Machiavel la pense à l'échelle nationale, comme condition de la survie de l'État et fondement d'un patriotisme capable de neutraliser les factions internes ; Érasme la pense à l'échelle continentale, comme plaidoyer pour une coopération entre nations fondée sur des valeurs communes plutôt que sur la seule raison d'État (B. D. Koffi, 2016).

Cette complémentarité des échelles n'est pas une simple curiosité érudite: elle offre une grille de lecture directement transposable à la double face, nationale et internationale, de la recomposition sahélienne.

Cette actualité de la pensée machiavélienne pour le continent africain n'est d'ailleurs pas propre à l'AES. Koffi a montré ailleurs que l'Afrique contemporaine, traversée par la guerre, la fragmentation politique et l'ingérence étrangère, présente avec l'Italie de la Renaissance des analogies suffisamment fortes pour que les prescriptions machiavéliennes relatives au patriotisme et à l'unité y retrouvent une pertinence que leur seul ancrage historique semblait avoir dissoute (B. D. Koffi, 2015).

Loin d'être un penseur démodé de la seule virtù princière, Machiavel apparaît ainsi, dans ce contexte, comme un analyste des conditions minimales de survie d'un corps politique traversé par la crise, ce qui éclaire d'un jour singulier la logique de mutualisation défensive à l'œuvre au sein de l'AES.

Cette double focale trouve, dans l'AES, une actualisation frappante: la mutualisation des forces de défense relève d'une logique machiavélienne de survie collective par le renforcement de la cohésion interne, tandis que la recherche de nouveaux partenariats internationaux, quand elle vise une réciprocité réelle plutôt qu'une simple substitution de tutelle, relève d'une aspiration de type érasmien à une coopération plus équilibrée entre nations. L'AES ne choisit donc pas entre ces deux logiques: elle les articule, au risque, précisément, de ne pas toujours parvenir à les tenir ensemble.

Koffi et Kouassi ont par ailleurs proposé de lire le contractualisme hobbesien comme une protophilosophie de la cohésion sociale, la sortie de l'état de nature par le pacte n'ayant de sens que si elle procure aux contractants une sécurité qu'aucun d'eux ne pouvait s'assurer seul (B. D. Koffi et A. M. Kouassi, 2022, p. 285). Transposée à l'échelle interétatique, cette lecture éclaire la logique propre de l'AES: les trois États n'abdiquent pas leur souveraineté en la mutualisant, ils cherchent au contraire, à la manière du covenant hobbesien, à s'assurer collectivement contre une insécurité qu'aucun ne pouvait affronter isolément.

La mutualisation confédérale se présente ainsi, non comme un renoncement à la souveraineté individuelle de chaque État membre, mais comme la condition de sa préservation face à une menace qu'aucun des trois ne pouvait conjurer seul.

3.3. La souveraineté comme capacité de choix: portée et limites d'une lecture philosophique

Ces éclairages convergent vers une même conclusion: la souveraineté contemporaine se mesure moins à l'absence de dépendance qu'à la capacité de choisir, de négocier et de réviser ses partenariats. Une telle capacité suppose quatre conditions solidaires: la diversification des partenaires, le renforcement des capacités internes, la capacité de négociation et la possibilité de réversibilité des engagements pris.

À défaut de ces conditions, la diversification recherchée par l'AES risquerait de se réduire à un déplacement des dépendances plutôt qu'à leur maîtrise, la nouvelle tutelle succédant simplement à l'ancienne sans transformation réelle des rapports de puissance.

Cette lecture croisée appelle cependant une objection à laquelle il convient de répondre. On pourrait objecter que la transposition de catégories forgées par la philosophie politique de la Renaissance européenne à un objet géopolitique contemporain africain risque de plaquer sur l'AES une grille étrangère à son contexte propre, au détriment des analyses endogènes de la souveraineté africaine. Cette objection mérite d'être prise au sérieux: ni Machiavel ni Érasme n'ont pensé les rapports Nord-Sud, ni les rémanences de la domination coloniale qui structurent encore les relations entre le Sahel et ses partenaires; leur transposition pure et simple exposerait l'analyse au risque d'un anachronisme conceptuel que la rigueur philosophique ne saurait tolérer.

Il faut cependant répondre que le recours à ces auteurs ne vise pas à expliquer l'AES par des catégories européennes, mais à dégager, par-delà leur ancrage historique, deux logiques de l'unité politique, celle de la cohésion par la force et celle de la coopération par la réciprocité, dont la validité heuristique n'est pas circonscrite à leur contexte d'origine.

Une telle lecture ne dispense donc pas d'une analyse endogène de la souveraineté africaine, mais elle peut la compléter en éclairant, par contraste, la spécificité de la démarche sahélienne : contrairement au modèle machiavélien de l'unité par la neutralisation des factions internes, l'AES cherche moins à supprimer la pluralité de ses partenaires qu'à la réorganiser autour d'un principe de réciprocité, ce qui la rapproche, sur ce point précis, davantage de l'aspiration érasmienne que de la seule logique de puissance.

La philosophie politique classique n'offre donc pas un modèle à appliquer tel quel, mais un instrument heuristique qui permet de nommer, avec une précision que la seule analyse géopolitique ne fournirait pas, la nature des tensions à l'œuvre dans la recomposition sahélienne.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, l'expérience de l'Alliance des États du Sahel conduit à dépasser une lecture strictement événementielle de la crise sahélienne. La recomposition des relations entre le Burkina Faso, le Mali, le Niger et leurs partenaires extérieurs s'inscrit dans une histoire longue, marquée par la tension entre l'égalité juridique des États et l'inégalité réelle de leurs capacités d'action.

L'analyse historique montre que les indépendances africaines ont consacré une souveraineté juridique qui n'a pas toujours été suivie d'une autonomie effective ; l'analyse géopolitique montre que l'AES engage une diversification réelle de ses partenariats, mais dont les effets sur l'autonomie stratégique restent, à ce jour, incertains ; l'analyse philosophique montre enfin, à la lumière de la lecture croisée d'Érasme et de Machiavel proposée par Koffi, que la mutualisation des capacités de défense et la recherche de nouveaux partenariats obéissent à deux logiques complémentaires, l'une de cohésion nationale, l'autre de coopération réciproque entre nations, dont l'articulation seule peut fonder une souveraineté durable.

Cette conclusion atteste elle-même de la fécondité du dialogue entre l'histoire des relations internationales et la philosophie politique. Ni la seule chronique des faits, ni la seule spéculation conceptuelle n'auraient suffi à rendre intelligible un objet aussi composite que la recomposition sahélienne: c'est de la conjonction de ces deux regards, plutôt que de leur simple juxtaposition, que procède l'intelligibilité recherchée, l'un restituant la profondeur événementielle et structurelle du processus, l'autre en dégageant la portée normative pour une théorie renouvelée de la souveraineté.

Cette complémentarité méthodologique gagnerait sans doute à être davantage cultivée dans l'étude des recompositions géopolitiques africaines contemporaines, dont la seule lecture événementielle risque toujours de manquer la portée proprement philosophique.

La question décisive n'est donc pas de savoir avec quelle puissance l'AES choisit de coopérer, mais si les États concernés se donnent les moyens politiques, économiques et institutionnels de déterminer eux-mêmes les conditions de cette coopération.

En définitive, la souveraineté ne se mesure pas au nombre de ruptures diplomatiques ni au changement d'alliances, mais à la capacité effective de décider, de négocier et de choisir, et à la possibilité, le cas échéant, de réviser ce choix sans que la révision elle-même ne trahisse une nouvelle sujétion.

L'expérience de l'AES invite ainsi à rechercher les conditions d'une coopération véritablement souveraine, fondée sur la réciprocité, la diversification et la maîtrise des interdépendances. L'avenir dira si cette quête, aujourd'hui affirmée avec une vigueur inédite, aura permis de transformer une revendication politique de souveraineté en une autonomie stratégique durable, ou si elle n'aura fait que déplacer, sous des formes nouvelles, les termes anciens d'une dépendance non résolue.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALAOUI M'HAMMDI Nezha et JAÏDI Larabi, 2026, « La souveraineté des pays de l'Alliance du Sahel: ambitions et contraintes », Policy Paper n° 03/26, Rabat, Policy Center for the New South, p. 1-24.

ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL, 2023, *Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel*, Niamey, 16 septembre 2023.

ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL, 2024, *Traité portant création de la Confédération des États du Sahel*, Niamey, 6 juillet 2024.

ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire et YAFORGMAN N'Dibaguein, 2023, « L'Afrique dans la géopolitique mondiale: de la coopération traditionnelle nord-sud aux nouvelles alliances stratégiques », International Journal of Innovation and Scientific Research, vol. 68, n° 2, p. 254-263.

BODIN Jean, 1986 [1576], *Les Six Livres de la République*, Paris, Fayard.

CISSE Salif et SACKO Tiranké Ibrahima Kalil, 2026, « Les grands problèmes politiques et sociaux: éléments de réflexion au regard de leurs impacts et les solutions proposées », Revue Africaine des Sciences Politique et Sociales, n° 60, p. 544-554.

GRIMM Dieter, 2012, « La souveraineté », in TROPER Michel et CHAGNOLLAUD Dominique (dir.), *Traité international de droit constitutionnel*, tome 1, Paris, Dalloz, p. 548.

HUGON Philippe, 2010, « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », Revue internationale de politique de développement, n° 1, p. 99-118.

JACKSON Robert, 2006, « Sovereignty in World Politics: a Glance at the Conceptual and Historical Landscape », in WALKER Neil (dir.), *Relocating Sovereignty*, Aldershot, Ashgate/Dartmouth, p. 3.

JELLINEK Georg, 2005 [1913], *L'État moderne et son droit, 2e partie: Théorie juridique de l'État*, Paris, Éditions Panthéon-Assas, p. 80.

KEITA Fodé Bangaly, KABA Brahima et DIALLO Mamadou Dinde, 2025, « L'Alliance des États du Sahel », Zaouli, n° 11, vol. 1, p. 3-26.

KEOHANE Robert O. et NYE Joseph S., 1977, *Power and Interdependence*, Boston, Little, Brown and Company.

KOFFI Brou Dieudonné, 2015, « L'actualité de la pensée de Machiavel en Afrique », Les Cahiers de l'Irda, Revue ivoirienne de philosophie et de sciences sociales, Bouaké, n° 003, premier semestre, Éditions IRDA, p. 274-300.

KOFFI Brou Dieudonné, 2016, *La cohésion sociale chez Érasme et Machiavel : quels enjeux pour les sociétés contemporaines ?*, Thèse de doctorat unique en philosophie, Université Alassane Ouattara de Bouaké.

KOFFI Brou Dieudonné, 2017, « La coopération Afrique-Occident au crible de la discographie de Tiken Jah Fakoly », in N'GUESSAN Kouadio Germain (dir.), Le paradigme Afrique-Occident dans une dynamique de globalisation des littératures, arts et cultures, Actes du colloque international (5-6 septembre 2017, Abidjan), Abidjan, Éditions INIDAF, p. 378-393.

KOFFI Brou Dieudonné et KOUASSI Amenan Madeleine, 2022, « L'hobbisme, une protophilosophie de la cohésion sociale ? », KANIAN-TÉRÉ, n° 9, p. 285-298.

KONATE Sinaly et BOULGHALAGH Mohammed, 2025, « L'Alliance des États du Sahel (AES) : fruit de

l'échec de la communauté internationale », Revue Internationale de la Recherche Scientifique, vol. 3, n° 1, p. 100-119.

KOUADIO Ezéchiel Pierre-Privat, 2026, « L'avenir de l'Alliance des États du Sahel (AES) face à la dynamique géopolitique internationale », Revue EVALU'A Experts et Évaluateurs d'Afrique, n° spécial Nouvel An, p. 129-148.

KRASNER Stephen D., 1999, *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press.

SACKO Tiranké Ibrahima Kalil, 2025, « Les conflits transfrontaliers entre la Guinée et le Mali de 1969 à 2017 », Thèse de doctorat, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU) de Bamako, 313 p.

Numéro 22 Septembre 2026
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

e.ISSN 2709-5053 i.ISSN 3106-4914

HARIS N°22 Septembre 2026